

Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC)

Inondations : mises à jour sur le rétablissement à Rigaud et Pointe-Fortune

Ville de Rigaud et Municipalité de Pointe-Fortune(Québec), le mercredi 17 mai 2023
– Au cours des derniers jours, plusieurs informations se sont précisées concernant la séance d'information sur le *Programme bonifiée d'indemnisation et d'aide financière*, le bureau temporaire, le soutien et les services offerts aux personnes sinistrées.

Pour tirer pleinement avantage des mesures élargies de l'écocentre de Rigaud, les personnes devraient planifier leur corvée de nettoyage **avant le dimanche 4 juin 2023**. Après cette date, l'écocentre de Rigaud n'acceptera plus aucunes matières souillées.

Soirée d'information du lundi 29 mai pour les sinistrés de Rigaud et Pointe-Fortune

Présentation du Programme bonifié d'indemnisation et d'aide financière

Comme mentionné le vendredi 12 mai 2023, une équipe du ministère de la Sécurité publique (MSP) sera sur place à Rigaud à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur située au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, le **lundi 29 mai 2023** pour présenter le *Programme bonifié d'indemnisation et d'aide financière* aux propriétaires et locataires sinistrés d'une résidence principale.

Les personnes sont attendues **dès 18 h 30**. La présentation débutera à **19 h précises**.

Les résidents peuvent déjà se renseigner sur le [Programme d'aide financière pour propriétaires et locataires lors d'une inondation ou d'un sinistre](#) et poser leurs questions sur place.

Émission de permis par la Ville/Municipalité

À la suite de la présentation du MSP, un membre de la division urbanisme de la Ville de Rigaud présentera brièvement les prérequis pour déposer une demande de permis, notamment ce qui est possible ou non en fonction du cadre réglementaire.

Un représentant de la municipalité de Pointe-Fortune sera présent pour répondre séparément aux questions de ses citoyens.

Soutien psychosocial

Notre partenaire du CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSMO) sera présent pour soutenir les personnes qui en ressentent le besoin.

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869



Prise de rendez-vous pour l'ouverture d'une demande d'aide

À la fin de la présentation du *Programme*, les personnes qui le souhaitent pourront prendre un **rendez-vous** d'environ une (1) heure **avec un membre du MSP** pour être accompagnées dans l'ouverture de leur demande d'aide financière et d'indemnisation le **mardi 30 mai**, au même endroit, dans le cadre du bureau temporaire. Les membres du MSP seront sur place avec des tablettes pour remplir la demande en ligne. Les personnes doivent apporter :

1. La copie de leur rôle d'évaluation foncière
2. Une pièce d'identité (ex. permis de conduire)
3. Un spécimen de chèque

Les personnes admissibles au programme ont jusqu'au vendredi 4 août 2023 pour s'en prévaloir.

Bureau temporaire du mardi 30 mai pour l'ouverture d'une demande d'aide pour les sinistrés de Rigaud et Pointe-Fortune

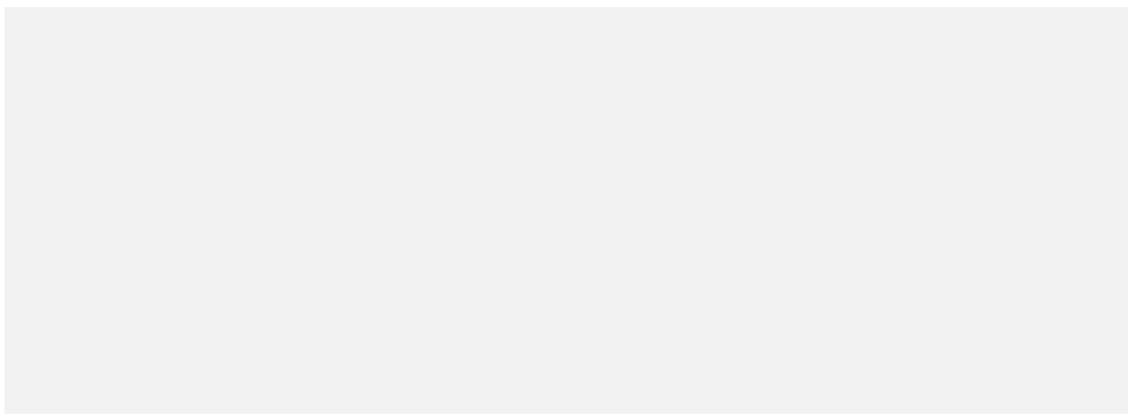
Les personnes qui **n'ont pas de rendez-vous** pourront tout de même se présenter avec les documents mentionnés ci-dessus au bureau temporaire du MSP dès **9 h** précises le mardi 30 mai.

Elles doivent cependant prévoir une période d'attente, et minimalement une (1) heure pour remplir la demande d'aide en ligne. **Contrairement à ce qui a été publié préalablement, le bureau du MSP fermera à 17 h** (plutôt qu'à 20 h). Puisqu'il n'est pas possible de prévoir l'achalandage, ces personnes ne devraient pas tarder à se présenter dans la journée pour bénéficier de l'accompagnement.

Soutien psychosocial

Notre partenaire du CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSMO) sera de nouveau présent pour soutenir les personnes qui en ressentent le besoin.

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869





Grande corvée de nettoyage

La grande corvée de nettoyage sur le terrain se fera en fonction des personnes qui en feront la demande en s'inscrivant auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire **au plus tard à midi ce jeudi 18 mai 2023** en remplissant le formulaire de la MRC à <https://forms.gle/DR56EgLk31LNYaSu8>. Par la suite, il ne sera plus possible de bénéficier de ce soutien en raison de l'organisation qu'il requiert.

La MRC et la Municipalité communiqueront directement avec les bénévoles et les personnes inscrites pour leur donner les instructions, notamment concernant les mesures de protection, l'habillement requis, ainsi que les breuvages et repas pour les bénévoles.

Matières résiduelles

Disposition des sacs remplis de sable entrés en contact avec l'eau

Les sacs de sable entrés en contact avec les eaux de crue peuvent être contaminés par des eaux usées, des déchets septiques, des excréments d'animaux, des résidus d'huile et d'essence, des produits chimiques pour la pelouse comme des engrais, des pesticides et des herbicides (même s'ils sont interdits), ou d'autres produits chimiques dangereux.

Il n'est pas recommandé de conserver ou d'entreposer des sacs remplis de sable souillé pour une prochaine crue. Ils ne doivent pas non plus être vidés dans l'eau, sur le terrain (pour faire du remblai), dans des terrains de jeux, des bacs de sable ou d'autres zones en contact direct avec l'humain ou les animaux domestiques.

Pour s'en départir, il faut faire preuve de prudence **en portant des gants et un masque**. Pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de se départir des sacs de sable, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450-451-5178 poste 0.

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Entreposage de sacs remplis de sable non contaminé (non souillé par l'eau)

Toute personne qui souhaite entreposer des sacs remplis de sable, qui n'auraient pas été directement en contact avec l'eau souillée, dans le but de s'en servir lors de la prochaine crue, peut le faire sous certaines conditions et en prenant les mesures pour assurer leur conservation :

- Sur la propriété, dans la cour arrière ou latérale, de manière discrète
- Idéalement dans un endroit sec, de préférence dans un bâtiment accessoire, sous une galerie, un patio, à l'abris de l'eau
- Sur une surface surélevée (palette de bois par exemple)
- À l'abri du soleil, pour éviter l'assèchement du sac (et ainsi éviter sa rupture éventuelle)

Souches, bûches, troncs d'arbres, matières organiques souillées (autres que les branches acceptées par l'écocentre de Rigaud), résidus alimentaires et sacs de déchets domestiques

Ces matières ne sont pas acceptées aux écocentres. Pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de s'en départir, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450-451-5178 poste 0.

Écocentre de Rigaud – mesures élargies jusqu'au dimanche 4 juin

Moyennant une preuve de résidence, une personne sinistrée ou une personne qui lui porte assistance (avec la preuve de résidence de la personne aidée – une photo est acceptée) et qui s'identifie comme telle auprès du préposé à l'accueil, peut déposer **sans limite, ni frais**, en plus des matières normalement acceptées :

- Les branches souillées (pas de billots, de souches ou de matières organiques souillées telles que des feuilles, rognures de gazon, résidus alimentaires)
- Des encombrants et matériaux de construction contaminés par l'eau (meubles, électroménagers, planchers, tapis, etc.)
- Aux heures d'ouverture estivales normales :
 - Lundi, jeudi et vendredi de 12 h à 17 h
 - Samedi et dimanche de 9 h à 16 h
- Aux heures EXCEPTIONNELLES du :
 - Lundi 22 mai : 8 h à 17 h
 - Mardi 23 mai : 8 h à 17 h

Cette mesure est en place jusqu'au **dimanche 4 juin 2023 inclusivement**. Après cette date, il ne sera plus possible de bénéficier des mesures élargies.

Consultez <https://tricycle-mrcvs.ca/> pour la liste des matières acceptées.



Mesures après une inondation

La Ville encourage les résidents à se renseigner sur les mesures à prendre en mode rétablissement afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, notamment sur la consommation de l'eau, les installations septiques, de plomberie, d'électricité et de gaz, l'état des infrastructures, ainsi que sur les suivis auprès de l'assureur. Une liste de ces mesures est disponible à l'adresse <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation> ainsi que dans la section « crue printanière » du site Internet de la ville.

Voie navigable

Rivière des Outaouais

La restriction de vitesse émise par la Garde Côtière Canadienne pour les embarcations de plaisance sur la rivière des Outaouais a été levée le 16 mai 2023 (<https://nis.ccg-gcc.gc.ca/public/rest/messages/fr/message/NW-Q-0501-23>).

Descente à bateau de la Pointe-Séguin

La descente est maintenant accessible, mais les quais ne seront possiblement pas installés avant la semaine du 5 juin, le temps de laisser le niveau d'eau redescendre. Des débris sont toujours visibles.

Traversiers

- Le traversier de Pointe-Fortune indique être ouvert depuis le 16 mai sur son site Internet <https://www.facebook.com/TraversierlePasseur/>.
- Visitez le site du traversier d'Oka pour connaître sa date d'ouverture <https://traverseoka.ca/horaire/>.

Ligne d'urgence en sécurité civile

Le service est maintenant levé. Le 911 doit être composé pour une urgence qui met la vie en danger.

Informations

Les informations publiées par la Ville sont disponibles dans la section [crue printanière](https://www.ville.rigaud.qc.ca/services-aux-citoyens/securite-civile-2/crue-printaniere/) <https://www.ville.rigaud.qc.ca/services-aux-citoyens/securite-civile-2/crue-printaniere/>.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune

- ❑ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
- ❑ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ❑ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ❑ Caserne
7, Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869